

## OFFRE D'ABONNEMENT COLLECTIVITES LOCALES

---

L'abonnement comprend de services d'assistance et de conseils juridiques professionnels spécialisés en droit public, de la construction, de l'urbanisme, des transports et de l'environnement, en droit administratif, des contrats et marchés publics et en droit public économique (droit de la régulation), et qui consistent en:

- une **veille juridique** professionnelle concernant la réglementation relative à la catégorie d'établissement public ou de collectivité territoriale et/ou certains secteurs d'activité définis d'un commun accord. Une lettre d'information mensuelle ou trimestrielle (à définir) sur les évolutions de la réglementation est réalisée de manière personnalisée en fonction des préoccupations exprimées et de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle.
- une **assistance juridique** permanente (par téléphone ou par courrier) sur toute question ayant une incidence financière et juridique sur le fonctionnement de la collectivité tels que la passation des marchés publics ou la rédaction de contrats administratifs.
- une **protection juridique** qui recouvre l'assistance et le conseil, la prise en charge des frais de procédure et d'avocat à l'occasion de toute réclamation contentieuse ou de toute procédure juridique ou judiciaire engagée contre la collectivité, qu'elle qu'en soit l'origine (administré, contractant, employé, tiers), ou toute procédure juridique ou judiciaire que la collectivité souhaite entreprendre pour la protection ou la réalisation de ses droits.

**Disponibilité, engagement** - La société s'engage à mettre à a disposition de ses abonnés un avocat en permanence qui traite les consultations simples par téléphone ou toutes les demandes selon leur mérite dans les huit jours de leur réception. En cas d'urgence, la réponse est fournie sous un délai maximal de 24 heures. Les conseils ou les consultations ont une forme simplifiée (note), développée (consultation).

**Abonnement.** - L'abonnement est forfaitaire et annuel. Le forfait est réajusté chaque année en fonction de l'évaluation de la quantité et de la qualité des services réalisés au cours de l'année précédente. Offre soumise à conditions.

**Tarif.** - Tarif indicatif annuel des abonnements en € HT.

Effectifs	0-50	50-100	100-200	200-300	300-400	400-500
	1.800	2.400	3.200	3.900	4.400	5.600